

Le Patriote

ST-PIERRAIS

25 Centimes le numéro.

JOURNAL DU SAMEDI

25 Centimes le numéro.

ABONNEMENTS	Saint-Pierre, Un an.	12 fr. 00
	Six mois.	6 00
Outre-mer, Un an.	15 00	
	Six mois.	8 00

ADMINISTRATION

Rue GERVAIS, en face le Lavois Public.

INSERTIONS:

Annonces, la ligne 6 fr 30
Réclames, — 5 00

Si vous avez beaucoup d'argent et que vous ne sachiez qu'en faire, adressez-vous à M. Roberdeau. Toujours gracieux et complaisant, désireux de témoigner sa... gratitude aux Saint-Pierrais, il vous répondra poste pour poste et vous dira cinquante manières de dépenser noblement votre fortune.

Sachez que, par la fertilité de son imagination en l'art de dépenser, M. Roberdeau efface les Rothschild, Vanderbilt, Mackay et autres princes de la finance et qu'il possède en outre les aristocratiques manières de ces richissimes seigneurs de l'ancien régime qui jetaient à la valetaille leurs bourses pleines, avec une grâce et une désinvolture bien rares de nos jours.

Habitué dès son enfance à voir les billets bleus et les louis se disputer dans ses tiroirs, dans ses poches et jusque dans ses chaussettes, M. Roberdeau a toujours dépensé sans compter, trouvant, avec juste raison, que c'était le meilleur moyen d'avoir bon marché. Nous devons donc lui être reconnaissants d'avoir traité nos deniers comme il a traité les siens et nous devons nous en trouver très-honorés car notre colonie a ainsi acquis une réputation de richesse qui s'est répandue sinon dans tout l'Univers, au moins jusqu'à Pousse-Trou.

C'eût été cependant vite fait de cette réputation si le pouvoir avait été entre les mains de la poignée de républicains que la racaille vient d'envoyer au Conseil général !

Pour ne citer que quelque exemple, ces Communards se seraient contentés de ne dépenser qu'une dizaine de mille francs pour amener *Richepomme* dans la *Vigie*, par une simple tranchée à ciel ouvert avec une non moins simple vanne comme celle du *Réserveur*.

Ils se seraient donné le ridicule d'être français et économies en allant acheter une drague en France, meilleur marché qu'en pays étranger. Ils auraient poussé la lésinerie jusqu'à réparer avec 500 francs la serre du gouvernement dont la toiture faisait un peu d'eau. Et, avares comme des gens qui n'ont pas toujours eu à man-

ger plein leur ventre, ils auraient continué la digue en faisant tout bêtement jeter des pierres les unes sur les autres, comme on l'a toujours fait jusqu'à ce jour.

Et notre or fut resté à pourrir dans les caves du Trésor !

Eût-ce été bête ?

Mais — fort heureusement — M. Roberdeau nous est venu.

« Tranchée ouverte, 10,000 francs !... « Drague française, meilleur marché !... « Réparation de serre, 300 francs !... Simplement cailloux pour digue !... Qui m'a « f...ichu des ladreries pareilles ? « J'entends que l'on fasse beau, grand, « riche, somptueux ! Faites syphon pas « moins 30,000 francs et dépassez si vous « voulez. Achetez drague anglaise et sans « marchander. Jetez serre en bas, vitres « au diable et faites neuve en abaissant « larmier d'un mètre... Pouvez aller jus- « qu'à 10,000 francs. Achevez digue, mais « faites caisses bois pour recevoir pierres « afin que celles-ci ne prennent pas mal... « Dépensez ce que vous voudrez. S'il ne « reste pas assez en caisse, je compléterai « de ma poche ! »

Ainsi parla M. Roberdeau, de richissime mémoire et c'est grâce à lui que St-Pierre a enfin l'honneur de posséder un syphon qui ne demandera pas plus de 2 à 3 heures pour être allumé et une drague anglaise dont un entrepreneur de Londres la considérant comme un chef-d'œuvre, a offert douze mille guinées, 300,000 fr. pour qu'elle ne sorte pas de son pays. Heureusement que, pour la gloire du notre, elle nous avait été livrée avant cette offre brillante !

C'est encore à M. Roberdeau que nous devrons une serre neuve qui, il est vrai, empêche le jour de pénétrer dans les appartements du rez-de-chaussée du Gouvernement, mais elle sera neuve. Si le gouverneur attendu veut voir clair chez lui, il n'aura qu'à faire abattre celle-ci, en faire rebâtir une nouvelle neuve sur le modèle de l'ancienne et... tout sera dit.

Puis, n'est-ce pas à M. Roberdeau que la digue devra d'avoir quelques mètres cubes de ses pierres à l'abri des intempéries ?

Et enfin, pour clore la série des richesses dues, par St-Pierre, à la munificence de M. Roberdeau, je vous annonce l'arrivée toute récente d'une.... guillotine !....

Ce doux M. Roberdeau avait demandé cet appareil avec couperet nickelé, charpente en thuya, rainures en platine, bouton garni de diamants et il avait offert pour cela, sur sa cassette, 86,400 francs mais comme il était pressé d'avoir l'instrument, le constructeur n'a pu le satisfaire et nous a envoyé ce qui se fait d'ordinaire, c'est à dire un instrument de 3000 francs. On dit que ce joujou va être monté sur la place de la nouvelle école communale et qu'il ne se passera pas deux mois avant qu'il soit essayé sur les chefs communards François, Léonce, Paul, Théodore et Victor. Le bourreau est tout trouvé, mais comme il tient à ne pas être connu du public, il n'opérera que masqué et prendra toute les précautions pour ne pas perdre son mouchoir de poche.

Ce pauvre M. Roberdeau regrettera de ne pouvoir assister à pareille fête, mais il s'en consolera à la pensée que, ces 5 têtes tombées, la racaille courbera les siennes et qu'il pourra alors revenir nous rendre le bonheur et la joie.

Ainsi soit-il !

Etc.

INCENDIE

RUE BOURSAINT

Lundi dernier, 27 avril, vers neuf heures du matin tout St-Pierre était mis en émoi par les cris ! « au feu » près de la mairie.

Quand les premiers secours sont arrivés, les maisons Gauvin et Paturel étaient déjà en flammes dans leurs parties nord touchant à un cabanon occupé depuis quelque temps par la veuve Tondut. C'est de ce cabanon que le feu a fait explosion tout d'un coup au dehors, et qu'il s'est développé avec une grande rapidité, grâce



à l'absence de la locataire, qui avait la mauvaise habitude d'abandonner son logis qu'elle fermait à clé et de laisser un poêle rempli de charbon au risque de mettre le feu.

Voilà qu'elle est la cause de l'incendie et pourquoi la première alarme a été donnée par les flammes léchant les maisons voisines.

Comme toujours, en pareille circonstance, la confusion et la précipitation ont paralysé quelques instants l'installation des secours tant des pompiers que de la population. Cette première émotion passée, un service d'ordre a régulièrement fonctionné pendant toute la durée de l'incendie, et chacun, nous pouvons le dire hautement, a apporté tous ses efforts pour tâcher de restreindre le théâtre de la conflagration.

Le service des incendies étant municipal, nous avons constaté avec plaisir que M. le maire s'est efforcé, en se multipliant, de rendre la direction unique et d'obtenir que rien ne soit décidé ou fait sans son intervention et surtout sans celle du capitaine commandant la compagnie des sapeurs-pompiers, auquel appartient toute la liberté d'action en pareil cas.

Cette bonne impulsion s'est du reste maintenue jusqu'à la fin, et nous avons constaté que la compagnie de débarquement du *Drac* ainsi que les disciplinaires, sous la direction de leurs officiers respectifs, y ont contribué pour une bonne part. C'est fort heureux, car pendant un moment il était à craindre que le feu favorisé par un gros vent de nord-ouest ne prit une grande extension, menaçant déjà au nord la maison Lambert, au sud celles de M. Collet et de M^{me} A. Paturel, à l'est celle de M^{me} Larroulet.

La part du feu a pu être faite à temps, non pas sans peine du côté de la rue Bisson, et certes les pompiers ont rivalisé d'ardeur et courage pour sauvegarder la maison Lambert et les propriétés situées au sud de la rue Boursant.

À onze heure et demie tout danger, avait disparu et chacun commençait à respirer un peu à la suite des fatigues qu'il venait d'éprouver.

Si c'eût été de nuit, nous eussions eu de graves accidents à enregistrer et sûrement un désastre aussi grand que celui de 1879. C'est du reste, depuis cette époque, le seul incendie ayant atteint plusieurs maisons.

Au premier cri d'alarme, toute la population s'est portée sur le lieu du sinistre travaillant au sauvetage des incendiés et à protéger les propriétés voisines; certes il n'y a que des éloges à lui adresser.

Quant à la compagnie des sapeurs-pompiers, et à ses officiers, nous pouvons dire qu'ils ont mérité notre admiration et que M. Boutillier a fait preuve d'un sang froid

et d'une entente pratique indiscutables. Les résultats sont là pour prouver que nous n'avancons rien d'inexact.

M. Mazier, maire, s'est multiplié avec toute l'activité que nous lui connaissons prenant lui-même soin de veiller à l'exécution des ordres données. Il a du reste été parfaitement secondé dans la circonstance par MM. les officiers de la discipline, du *Drac* et de la direction du port dont le concours a été apprécié de tout le monde.

Il y a eu tant de dévouement parmi les travailleurs de bonne volonté que nous renonçons à les citer dans la crainte d'oublier les plus méritants. À tous nous disons: vous avez fait vis à vis de vos semblables votre devoir comme vous le deviez; aujourd'hui pour l'un demain pour l'autre,

PRISES D'EAU.

Au cours de l'incendie du 27 avril nous avons remarqué quelques inconvénients touchant le service des prises d'eau que nous signalons respectueusement à qui de droit.

La prise d'eau Yon a été ouverte par quelqu'un inexpérimenté, qui en maniant brusquement la clé n'a fait qu'ouvrir et fermer coup sur coup, choc qui a occasionné la rupture d'un écrou; d'où une fuite d'eau. Il n'est pas à dire, comme nous l'avons entendu, que cette prise d'eau n'avait pas été visitée depuis longtemps, car nous savons que M. Boutillier est spécialement chargé par la Municipalité de cette surveillance. Or tout le monde sait et a pu voir à maintes reprises que le capitaine des pompiers s'acquitte scrupuleusement de ses fonctions au moins une fois par mois, si ce n'est pas deux.

A la prise d'eau Gautier, nous avons constaté un autre accident: une fois la manche ajustée sur le coude en cuivre la tension et le hâlage ont été tels que le tube en question a été étranglé dans sa partie droite ne laissant passer qu'une très petite quantité d'eau. Si l'opération avait pu être faite par les pompiers, ce contre temps n'aurait pas eu lieu et n'aurait pas nécessité le désarmement de cette prise d'eau.

Le plus grand inconvénient que nous ayons à signaler consiste à ouvrir en même temps plusieurs orifices sur le même embranchement. C'est le moyen certain d'enlever la pression sur tous les points à la fois. Ce n'est pas un reproche que nous faisons à la direction, car nous savons que cela a été indépendant de sa volonté; mais nous attirons son attention sur ce fait que la conduite de la rue Boursant et Bisson a été ouverte simultanément rue de la Bou-

langerie, rue du Barachois, rue Bisson et rue Joinville.

Il y a deux moyens de remédier à des faits semblables: d'abord en ayant une conduite spéciale et de plus forte dimension pour les incendies; ou, avec l'outillage actuel, en mettant à chaque bouche d'incendie un pompier chargé d'empêcher le premier venu de les ouvrir et ainsi de pouvoir y pâsier comme cela s'est fait.

Nous sommes persuadés que nos édiles nous saurons gré de ces petites constatations et qu'ils feront tout pour sauvegarder encore davantage la sécurité de leurs concitoyens. Nous profitons de l'occasion pour dire qu'il serait temps de leur donner les moyens pécuniaires de remédier à ce qui est défectueux dans le plus bref délai, autrement la responsabilité en incomberait aux désorganisateurs.

BULLETIN COMMERCIAL.

Depuis quelques jours, nous avons eu des arrivages de goëlettes rentrant en avaries. Une des premières arrivées est la goëlette la *Flora*, armateur M. J. Coudray, qui a rapporté la nouvelle que dans la nuit du 21 au 22 avril un fort coup de vent avait sévi à l'est du grand banc devant avoir occasionné des pertes de câbles et de lignes. En effet dans la journée de mercredi, une vingtaine de goëlettes sont rentrées avec des pertes plus ou moins graves et certaines avec des voies d'eau assez sérieuses.

Par suite de fatigues subies dans ce mauvais temps la *Judic*, armateur M. Lepauvrière, a sombré à l'ancre; le *G.B.* aux Sérénites de Port de Bouc, a dématé et finalement son équipage a été obligé de l'abandonner comme ne pouvant plus tenir la mer.

Le banquereau n'a rien ressenti du coup de vent du 21 avril, mais il est fort à craindre que nos pêcheurs n'aient été éprouvés dans la grosse brise de jeudi dernier, dont les effets ont été constatés à Sydney.

Quant au poisson rapporté par ces goëlettes rentrées en avaries, on peut dire que la pêche est nulle à ce point que beaucoup ne débarqueront pas. On dit que les quelques lots vendus ont été traités à 22 francs. Le prix est certes magnifique, mais il vaudrait mieux qu'il fût moindre et que l'on eût plus de poisson; tout le monde y trouverait son affaire aussi bien le vendeur que l'acheteur. Par suite de ces mauvais temps et de ces tristes résultats, on peut donc dire que la première partie de la première pêche est manquée. Souhaitons que le mois de mai nous soit plus favorable.

LE NORD SANS BOUSSOLE.

Lorsqu'on veut savoir exactement où se trouve le nord ou le sud, on est quelquefois embarrassé, car on n'a pas toujours une boussole sous la main.

Il y a cependant un moyen très pratique d'être renseigné d'une façon précise, moyen que tout le monde peut employer. Il suffit d'avoir une montre et ... du soleil.

Ce moyen donné dernièrement dans les journaux de New-York, vient, paraît-il d'être découvert en Amérique. Nouveau ou ancien, nous n'essaierons pas de rechercher son origine, nous nous bornerons à l'indiquer et le décrire.

Il suffit de poser la montre à plat dans le creux de la main ou sur toute autre surface et de la placer sur cette surface de façon à ce que la petite aiguille soit dirigée juste vers le soleil: on aura exactement le sud entre le chiffre midi et l'heure marquée par la petite aiguille.

Supposons, par exemple, qu'il soit trois heures: Tournons vers le soleil la petite aiguille, le point entre une heure et deux heures au cadran regardera précisément la direction du sud. S'il était dix heures c'est au point V du cadran que serait le sud.

Le moyen est simple. Par conséquent il est pratique et à la portée de chacun.

SOCIÉTÉ MUSICALE.

PROGRAMME

du Jeudi 7 mai 1891, à 3 heures du soir.

Quai de la Roncière

Le Béarnais, allegro militaire.
La poule aux œufs d'or, ouverture.
Coquelinot, polka.
Grande mosaïque sur Haydée.
La belle Hélène, quadrille.

Gurtner.
Bleger.
Boisson.
Auber.
Offenbach.

Le Chef de musique,
C.-V. LIORAT.

CHOSES ET AUTRES.

A propos du procès de Toulon :

Un brave marin revient au pays après une campagne de trois ans; on le félicite,

— Vous devez être heureux de retrouver tous les vôtres, et surtout vos enfants après une longue absence!

— Si je suis heureux, fait le marin avec effusion, c'est-à-dire que je les aime tant, ces chers enfants, que j'aimerai mieux en trouver un de plus qu'un de moins!

Extrait d'un rapport de gendarmerie que nous avons sous les yeux :

« Nous gendarmes du canton de ...

« Nous sommes transportés, sur réquisitoire du Procureur de la République dans la commune de ...

« Nous avons rencontré vers midi moins le quart, des jeunes gens du pays qui ont fait un tapage tels que nous n'avons pas hésité à le qualifier de nocturne. »

On parle musique dans un café.

Un grand escogrife, tout déguenillé, qui a des prétentions musicales, dit tout haut.

« Moi, je fais de ma voix tout ce que je veux. »

Faites vous-en donc une culotte, réplique un voisin, la vôtre est usée.

Une riche parvenue, peu au courant de la langue française, fait décorer son appartement.

Rencontrant une de ses amis.

Oh ! pour le moment, c'est inhabitable chez moi. Ça empeste l'essence. Les peintres sont en train d'orner mes *nombrils* (lambris).

LA COMMISSION DES TROIS.

Une nouvelle commission nous est née. A défaut d'autre mérite, elle a, sur sa sœur de l'instruction publique, l'avantage de ne nous avoir pas fait attendre pour connaître le résultat de ses... travaux.

La *Feuille Officielle* d'hier nous donne tout à la fois la nomination d'une commission que, faute d'expression mieux appropriée à la circonstance, nous appellerons « commission de police » et le rapport d'icelle. Laissant à chacun sa besogne, nous n'eussions certainement pas parlé de ce rapport si nous n'avions vu que l'on voulait en faire état dans un but d'atténuation facile à deviner.

Ce rapport nous rappelle, dans sa forme, le type-modèle de ceux des visiteurs de cheminées et, dans le fond, il porte à croire que la plus grande partie des vannes n'étaient pas ouvertes.

Nous aussi avons fait notre enquête, mais sans bruit, avec le plus de discréption possible et le résultat en est tel que nous ne craignons pas de dire à la commission de police :

« Pour être dans le vrai, vous eussiez dû dire que, sur les trois vannes du Réserveur, deux seulement étaient ouvertes et que c'étaient celle du bas, par conséquent les principales; que la troisième, celle du haut, avait été ouverte, par un employé de la Mairie, aussitôt le signal

« donné de l'incendie et que le niveau du Réserveur n'atteignait alors qu'une faible partie de son disque. »

Voilà la vérité nue, toute nue.

Nous tenons, de source certaine, que le plein existait dans la conduite d'eau lors de l'ouverture de cette troisième vanne. Le fait a été d'autant plus facile à constater qu'il n'y a pas eu, à ce moment, le *glou glou* que produit l'eau en prenant la place de l'air dans un tube où le vide existe.

Est-ce par oubli, ou par ignorance, que la commission de police ne constate pas que, sans compter celles des maisons privées, 4 prises d'eau étaient simultanément ouvertes sur une conduite de 40 centimètres et 2 sur une de 20 ? soit six en tout.

Si son enquête avait été poussée aussi loin que la nôtre, elle aurait appris que, pendant que M. Edouard Landry puisait à pleins seaux dans la prise d'eau Bisson-Boursant, un M. Abraham en faisait tout autant dans celle de Dr Nielly-Bisson.

La même commission a découvert que deux prises d'eau, fonctionnant en même temps, suffiraient pour arrêter un commencement d'incendie, si toutes les vannes du Réserveur étaient ouvertes ! Plus malin qu'Elle, nous nous faisons fort d'arrêter tout commencement d'incendie, pourvu que ce ne soit pas dans des matières aussi inflammables que les huiles, essences, alcools, etc, avec un simple seau d'eau ! Nous ne demandons, pour cela, qu'à bénéficier de la faveur dont ne parle pas la commission mais dont elle a inévitablement sous-entendu jouir; être prévenu à temps.

Nous ne trouverions pas de raison ayant pu motiver l'article 2 du rapport sus-visé, si nous n'y voyions un essai de justification du gaspillage auquel s'est livré, si inconsidérément, une administration qui, nous l'espérons dans l'intérêt de la colonie, a vécu.

Propriétaire-Gérant, A. Lemoine.

ANNONCES.

Etude de M^e François COUTURIER, agréé près les Tribunaux, sise à Saint-Pierre, rue Bisson.

A VENDRE PAR LICITATION.

Le vingt mai présent mois, à deux heures du soir, en l'étude de M^e E. Salomon, notaire, sise à Saint-Pierre, rue de Sèze,

L'immeuble ci-après désigné, dépendant de la succession des sieurs Auguste Desgranges et dame Marie Ledentec, son





épouse, de leur vivant demeurant à Saint-Pierre,

Sur la poursuite de madame Augustine Desgranges, épouse assistée et autorisée de M. Eugène Friout, marin-pêcheur avec lequel elle demeure à Saint-Pierre, ayant ladite M^e François Couturier pour agréé,

Contre 1^o M. François Desgranges, marin-pêcheur, demeurant à Saint-Pierre et 2^o M. Louis Desgranges, marin-pêcheur, demeurant aussi à Saint-Pierre.

DÉSIGNATION

DE L'IMMEUBLE A VENDRE.

L'immeuble à vendre consiste en une maison avec cour et jardin, le tout situé à Saint-Pierre, rue de l'Hôpital et borné au nord, par Mazier père; au sud, par veuve Pellerin; à l'ouest, par la rue de la Poulière et à l'est par Pierre Lefèvre.

La vente de cet immeuble a été autorisée par jugement du Tribunal civil de première instance de Saint-Pierre, en date du six avril dernier.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente a été déposé en l'étude de M^e E. Salomon, notaire.

La mise à prix a été fixée par le juge-ment sus-rappelé à la somme de deux mille francs,

ci 2,000 francs.

M^e François Couturier, agréé poursuivant et M^e E. Salomon, notaire, donneront tous les renseignements nécessaires.

Fait à Saint-Pierre, le 2 mai 1891.

FRANÇOIS COUTURIER.

BOUCHERIE JOURDAN & FONTAINE

BOUCHERIE ET CHARCUTERIE,
SUCCESSEUR.

QUAI DE LA RONCIÈRE.

AUGUSTE GIRARD

A VENDRE
Une maison à rez-de-chaussée comprenant huit pièces et deux magasins.
S'adresser à M. E. LARRALDE.

LIBRAIRIE DU MAGNETISME

PRIME GRATUITE A NOS ABONNÉS.

On raconte partout des faits extraordinaires: ici, c'est l'entraînement de la suggestion ou la vue à distance sans le secours des yeux; là, le compte-rendu officiel d'une opération chirurgicale faite sans douleur dans le somnambulisme ou de maladies réputées incurables guéries par le magnétisme. Né hier encore, le MAGNETISME est affirmé aujourd'hui par les savants et tout le monde veut être renseigné sur la valeur.

Ne reculant devant aucun sacrifice quand il s'agit d'être agréable à nos lecteurs, nous voulons nous entendre avec le JOURNAL DU MAGNETISME, organe mensuel de la SOCIÉTÉ MAGNÉTIQUE DE FRANCE, dont l'abonnement est de 7 fr. par ans, pour que cet intéressant journal soit servi à titre de

PRIME ENTIÈREMENT GRATUITE à tous nos abonnés nouveaux et à nos réabonnés, pendant la durée de leur abonnement.

Pour recevoir cette prime, en faire la demande à la LIBRAIRIE DU MAGNETISME, 23 rue Saint-Merri, Paris, en y joignant sa quittance d'abonnement.

REVUE NATIONALE

de
L'INDUSTRIE FRANÇAISE
ET COLONIALE

ABONNEMENTS :

Pays de l'Union postale, 1 an. 7 fr. 00

Pays hors l'Union postale, 1 an. 8 00

Pour les abonnements, s'adresser à M. A. LEMOINE, rue Gervais, St-Pierre-Miquelon.

Saint-Pierre. — Imp. A. LEMOINE.

PHARMACIE C.-V. LIORAT.

La Reine des eaux de tables

EAU MINÉRALE DE SAINT-GALMIER

la bouteille.

0 fr. 75 centimes.